

Composition des Commissions mixtes de validation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, D. 612-19 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-présidents en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par le Directeur de l'U.F.R. Lettres et Langues.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions mixtes de validation

Les demandes de validation des crédits ECTS des étudiants CPGE pour l'année universitaire 2024-2025 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

CPGE-Licence Parcours Langues Étrangères Appliquées (LEA)

Anglais-Allemand / Anglais-Chinois / Anglais-Espagnol / Anglais-Italien / Anglais-Français pour étrangers en L3

Présidente :	Carine BERBERI
Membres :	Sabrina FERRARA Stéphane LELANDAIS José-Maria LOPEZ CASADO Marie-Anne MULQUIN-CHOMMELOUX (membre extérieur) Emmanuelle TERRONES
Suppléants :	Ingrid RADEMACHER Maria-Teresa RICCI

MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER)

CPGE-Licence Parcours Anglais

Président :	Philippe BRILLET
Membres :	Dominique DANIEL Adrienne JANUS Martine PELLETIER Sébastien SALBAYRE Katy TESTEMALE (membre extérieur)

CPGE-Licence Parcours Espagnol

Président : Cathy FOUREZ
Membres : Gloria BOSSE-TRUCHE
Angélique GOMEZ MULLER
Céline PERRIN (membre extérieur)

CPGE-Licence Parcours Anglais-Espagnol

Présidente : Camille MARTIN-PAYRE
Membres : Christine CORLAY (membre extérieur)
Yekaterina GARCIA MARKINA
Roxana ILASCA
Céline PERRIN (membre extérieur)
Anne ULLMO

MENTION ARTS, LETTRES ET CIVILISATION

CPGE-Licence Lettres

Présidente : Hélène MICHON
Membres : Alexandre DUQUAIRE (membre extérieur)
Sophie MENTZEL
Marine MIQUEL

Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 6 mai 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
La Vice-présidente en charge de la formation



Stéphanie CARREZ